

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le 12/02/2026

ID : 074-217400787-20260209-DEL\_2026\_05-DE



Délibération N°2026-05

Conseillers municipaux	<b>le neuf février deux-mil vingt-six à dix-neuf heures,</b>	
En exercice : 9	Le conseil municipal de la commune de CLERMONT s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Christian VERMELLE, maire.	
Quorum : 5		
<b>Présents : 8</b>	Date de convocation : 23 janvier 2026 Date d'affichage : 10 octobre 2023	
<b>Pouvoir(s) : 0</b>	Présents : Christian VERMELLE, Laury CICLET, Mourad BELMESSIKH, Anne-Olivia CAVALLARI, Geoffrey DUNAND, Philippe MONOD, Serge PASSERAT, Loïc TARDY.	
<u>Scrutin Ordinaire</u>	Absent(s) : Christine DOCHE Procuration(s) : -	
	Secrétaire de séance : Anne-Olivia CAVALLARI	

**Budget Eau**  
**Compte Administratif 2025**

Le Compte Administratif (CA) est un document budgétaire qui rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) et qui présente les résultats comptables de l'exercice.

Le CA doit être soumis au vote du conseil municipal au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice mais en pratique, il est voté plus tôt, afin que ses résultats puissent être repris dans le budget primitif. L'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT) pose le principe selon lequel, dans la séance où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit un président de séance autre que le maire. Le maire peut assister d'une part, à l'élection du nouveau président de séance et, d'autre part, à la discussion du compte administratif. Mais il doit quitter la salle au moment du vote du compte administratif et ne peut pas y prendre part.

Monsieur Belmessikh est élu président de séance et présente le Compte Administratif 2025 :

	Dépenses	Recettes	Résultat budgétaire	Report du résultat N-1	Résultat de clôture	RAR
Exploitation	88 786.04	221 242.59	132 456.55	-49 009.00	<b>83 447.55</b>	
Investissement	12 377.28	30 047.39	17 670.11	-25 648.33	<b>-7 978.22</b>	0.00
<b>Résultat cumulé</b>					<b>75 469.33</b>	

**Monsieur le maire quitte la salle au moment du vote,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE le compte administratif 2025 du budget annexe de l'eau.**

Le secrétaire de séance,  
Anne-Olivia CAVALLARI



Le Maire,  
Christian VERMELLE

